



Directeur de publication :

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Laguarigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée



Action pilotée par le minis-
tère chargé de l'agriculture,
avec l'appui financier de
l'Office national de l'eau et
des milieux aquatiques, par
les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finan-
cement du plan Ecophyto.

A retenir

Oïdium	Drapeaux et premiers repiquages observés
Mildiou	Foyers primaires détectés dans le Gard et l'Hérault.
Tordeuses de la grappe	Vol en cours sur toutes les zones

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « éclatement des bourgeons » (stade 06 ou D ou BBCH 10) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57) dans les secteurs précoces.

Des papillons d'Eudémis sont observés sur l'ensemble du vignoble départemental. Les dépôts de pontes ont été observés sur les secteurs de la Plaine (Nord Tech et Sud Tech), du Cru Banyuls, des Aspres Premiers Coteaux, de la Moyenne Vallée de l'Agly et du Bas Conflent.

MILDIOU

Vignoble régional

Recherchez activement les foyers primaires.

Mesures alternatives

Éliminer les pampres et ébourgeonner les plantiers.

Aude

Aucun symptôme (contamination primaire) n'a été observé à ce jour. Le niveau de risque est en baisse.

Les prochaines pluies, si elles sont significatives, sont toutefois susceptibles de provoquer des contaminations primaires notamment sur les parcelles ayant été submergées cet automne ou cet hiver.

Gard

Deux foyers primaires ont été découverts sur pampres ce mardi 18 Avril dans le Bassin Alésien (sur Cruviers-Lascours et Maruéjols-lès-gardon) ainsi qu'un aujourd'hui dans le Sommiérois. D'après la modélisation Milstop arrêtée au 16/04/2017 les conditions météorologiques enregistrées du 10 au 16 avril n'engendrent pas de contaminations primaires et/ou secondaires potentielles.

Hérault

Des foyers primaires sont découverts :

- les 10 et 12 avril à Thézan les Béziers (Biterrois). Ces foyers (dans la même parcelle) se caractérisent par plusieurs taches fructifiées sur feuilles sur de nombreux complants,
- le 13 avril à Saint Drézéry (Montpelliérais). Ils se caractérisent par 1 à plusieurs feuilles avec 1 tache non fructifiée sur pampre,
- le 18 avril à Vias (Biterrois), au Poujol sur Orb (Vallée de l'Orb-Lodévois), à Montblanc (Basse Vallée de l'Hérault) et Puilacher (Moyenne Vallée de l'Hérault). Ces foyers n'étaient pas fructifiés à l'exception de Puilacher, ils ont été découverts sur pampre ou plantier, au sol.

D'après la modélisation arrêtée au 16 avril (Milstop), les conditions météorologiques enregistrées du 10 au 16 avril n'engendrent pas de contamination primaire et/ou secondaire potentielle.

Pyrénées-Orientales

A ce jour il n'y a pas de foyer primaire observé dans le département.

Les conditions climatiques de la semaine passée (températures élevées, absence d'humidité, vent Tramontane) n'ont pas été favorables à son installation. Les conditions climatiques un peu plus froides et sèches ne favorisent pas son installation.

D'après la modélisation Milstop arrêtée au 16/04/2017 les conditions météorologiques enregistrées du 10 au 16 avril n'engendrent pas de contaminations primaires et/ou secondaires potentielles.

OIDIUM

Vignoble régional

Les symptômes de type drapeaux sont en progression (Carignan).

Hérault

Les 1ers repiquages sont observés sur feuilles sur cépages à drapeaux dans le Minervois, et la Basse Vallée de l'Hérault. On note peu d'évolution des symptômes dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont observés sur des cépages sensibles (Carignan et Grenache).



TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Le vol d'Eudemis est en cours sur toutes les zones. Le niveau de capture a tendance à augmenter.

Aude

Les vols d'Eudemis s'intensifient sur toutes les zones du département. Des captures d'Eulia sont enregistrées en tous secteurs du département.

Gard

Le vol de première d'Eudemis génération se poursuit sur l'ensemble du département.

Hérault

Les captures d'Eudemis sont en augmentation. Des pontes à tous les stades d'évolution (frais à tête noire) sont observées en zone précoce et moyenne. Aucune larve n'est observée dans les saumurages en zone précoce.

Des captures d'eulia sont toujours notées localement.

Pyrénées-Orientales

Des papillons d'eudémis sont observés sur l'ensemble du vignoble départemental. Les dépôts de pontes ont été observés sur les secteurs de la Plaine (Nord Tech et Sud Tech), du Cru Banyuls, des Aspres Premiers Coteaux, de la Moyenne Vallée de l'Agly et du Bas Conflent.

BLACK ROT

Vignoble régional

Poursuivre la recherche des premiers symptômes

Gard

Les 1^{ers} symptômes sur feuille ont été observés dans le Sud du département la semaine dernière. Quelques rares nouveaux cas ont été observés cette semaine en Vallée du Rhône sur des parcelles présentant des symptômes en 2016. Le bilan des 2 épisodes pluvieux de fin Mars et de début Avril ne sera définitif que d'ici une semaine ou deux.

Hérault

Les 1^{ers} symptômes sont observés sur feuilles dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et la Basse Vallée de l'Hérault.

Aude /Pyrénées-Orientales

Aucun symptôme n'est détecté pour le moment. Les conditions climatiques de cette semaine ne sont pas favorables au développement du champignon.



ACARIENS

Aude / Hérault

Dans les parcelles de référence, les comptages réalisés montrent une importante prédominance d'acariens utiles (typhlodromes).

Ponctuellement des acariens phytophages (*Eotetranychus carpini*) sont observés sans toutefois atteindre le seuil de nuisibilité.



Acarien utile (Typhlodrome)



Acariens phytophage
(*Eotetranychus carpini*)

ERINOSE

Vignoble régional

Des symptômes sont observés localement au vignoble avec des intensités parfois importantes notamment sur cépages sensibles.



RAVAGEURS SECONDAIRES

Vignoble régional

Des dégâts non préjudiciables d'escargots, d'altises, de thrips et de cigariers sont observés au vignoble.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.